

CHECK-LIST DÉMÉNAGEMENT

RDV sur www.comparatif-Assurance-Habitation.be, comparez les offres des différentes compagnies d'assurance habitation en Belgique, faites des simulations gratuites et économisez jusqu'à 160€ chaque année sur votre assurance incendie !

Avant votre déménagement

- Si vous êtes locataire, notifiez votre bailleur de votre départ dans les délais de préavis prévus dans le contrat. Vous devrez également convenir d'une date pour votre état des lieux de sortie afin de récupérer votre garantie locative.
- Si vous étiez propriétaires et mettez votre bien en location, prévoyez une date pour l'état d'entrée avec le nouveau locataire et procurez-vous le certificat PEB du logement que vous joindrez au contrat de bail.
- Transférez ou résiliez vos divers contrats (énergie, eau, internet...). Si vous résiliez vos contrats d'énergie ou télécom, n'oubliez pas de conclure un contrat pour votre nouveau logement afin de ne pas avoir de surprises à votre arrivée (compteur coupé, par exemple). Examinez au préalable votre connexion téléphonique et wifi et pensez à utiliser les comparatifs en ligne pour trouver les meilleurs deals.
- Prévenez votre assureur et voyez si vous devez adapter votre police habitation ou non. Si vous remplissez les conditions, peut-être est-ce le moment de changer d'assureur pour une offre plus avantageuse.
- Anticipez le suivi de votre courrier : signalez votre déménagement prochain à votre employeur, vos fournisseurs, votre banque, vos compagnies d'assurances, les journaux et magazines auxquels vous êtes abonné(e), vos amis et contacts... ou renseignez-vous sur les services de suivi (notamment auprès de Bpost).
- Consultez votre employeur pour un éventuel jour de congé. Dans certaines entreprises, les conventions collectives ou individuelles accordent un jour de congé payé spécifique au déménagement.
- Planifiez soigneusement le déménagement de vos biens : faites-vous appel à des déménageurs ? Dans le cas contraire, qui peut être présent pour vous aider ? Avez-vous un véhicule adapté (camionnette voire camion) à disposition ? Pouvez-vous tout transporter par l'ascenseur ou l'escalier ou devez-vous prévoir un lift (+ emplacement) pour les meubles trop volumineux ?
- Pensez à tous les emballages nécessaires (cartons de déménagement, valises...) et prévoyez le temps nécessaire pour tout emballer.
- Avez-vous besoin d'un espace de stockage temporaire ? Faites des recherches pour comparer les prix et les lieux.
- Prévoyez du temps pour le nettoyage et la remise en état éventuelle (coup de peinture, réparations...) du logement.
- Relevez vos compteurs et remplissez le document de reprise des énergies afin de le transmettre à votre fournisseur.
- Au moment de votre départ, n'oubliez pas de remettre vos clés, télécommandes de garage etc. au propriétaire ou au nouveau locataire.

Après votre déménagement

- Si vous louez le logement, un état des lieux a-t-il été fait ? Ce document est obligatoire et doit être joint au contrat de bail.
- Vérifiez si l'électricité et la chaudière fonctionnent dès votre entrée dans votre nouveau domicile. Remplissez à nouveau un document de reprise des énergies.
- Ne branchez pas tout de suite votre réfrigérateur et votre congélateur. Attendez une journée afin que le liquide contenu dans ces appareils descende et se stabilise à nouveau sous peine d'endommager vos appareils.
- Dans les 8 jours suivant votre installation, inscrivez-vous à votre nouvelle adresse auprès de votre administration communale, même si vous déménagez dans votre propre région ou ville. Un agent de quartier viendra vérifier que vous vivez effectivement à l'adresse renseignée. Vous pourrez ensuite faire adapter les données relatives au domicile sur la puce de votre carte d'identité électronique et de celle des autres membres de votre famille.

